

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-*

*Lors de sa séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, le Conseil municipal a adopté son règlement numéro 901-18 modifiant le règlement numéro 847-14 concernant la régie interne des séances du conseil municipal.*

*Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce règlement entre en vigueur ce 11 avril 2018, jour de sa publication.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce onzième jour d'avril deux mille dix-huit.*

*Le directeur général,*



*Denis Meunier*  
Denis Meunier, g.m.a.